

Décision

Générale

colonial

Décision n° No 405 Mouvements.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

TEXTE INTÉGRAL

, Par décision du 31 décembre 1917 et pour compter du 1er janvier 1918, la prime d'ancienneté de 5 fr, par mois prévue par l'arrêté du 9 septembre 1912 à été allouée au sergent Gaëri Mariam qui réunit plus de 15 ans de service,